



**MUNICIPALITE**

**COMMUNE DE  
SAUBRAZ**

**Rapport de gestion 2019**

**Annexe au préavis n°01-2020**

## GESTION 2019

### RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE SAUBRAZ

#### AU CONSEIL GENERAL

#### SUR LA GESTION POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- du règlement du Conseil général de Saubraz d'août 2006 (art. 12),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année **2019**.

## GESTION 2019

### RAPPORT DEPOSE PAR LA MUNICIPALITE

#### AU CONSEIL GENERAL

<i>ADMINISTRATION GENERALE – CULTES – ECOLES – FINANCES – FORETS</i>	<i>4</i>
<hr/>	
<i>ROUTES – STEP - POMPIERS</i>	<i>10</i>
<hr/>	
<i>AFFAIRES SOCIALES – CIMETIERE – ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS – EMPLOYE COMMUNAL – PARASCOLAIRE – TRANSPORTS PUBLICS</i>	<i>12</i>
<hr/>	
<i>SERVICE DES EAUX – RESEAU D'EGOUT ET EPURATION – GAZ</i>	<i>15</i>
<hr/>	
<i>ECLAIRAGE PUBLIC – BATIMENTS COMMUNAUX – DECHETS – PROTECTION CIVILE</i>	<i>19</i>
<hr/>	
<i>ABREVIATIONS</i>	<i>21</i>

## Plan

I.	ADMINISTRATION GENERALE	5
1.	Municipalité organisation	
2.	Personnel administratif	
3.	Personnel communal	
4.	Associations et collaborations intercommunales	
5.	Préfecture de Morges	
6.	Réunions des autorités communales du district	
7.	Contrôle des habitants et police des étrangers	
8.	Formations du syndic et des municipaux	
9.	Archives	
II.	CULTES	7
III.	ECOLES	7
IV.	FINANCES	8
V.	FORETS	8

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. *Municipalité – organisation***

La Municipalité se réunit le mardi matin à 07h00. Cette formule permet de recevoir en séance différentes personnes à des heures de bureau.

L'année 2019 a permis de compléter le collège municipal avec l'arrivée de M. Philippe Urfer au début du mois de mars.

### **2. *Personnel administratif***

Barbara Kammermann                      Secrétaire municipale à 20%

La fiduciaire Heller SA est toujours mandatée pour la bourse communale. Elle a opéré un changement de personne et c'est M. Javier Vences qui a été assermenté le 2 février en remplacement de M. Delort.

### **3. *Personnel communal***

Au mois de novembre, M. Joris Chauvy a débuté un changement dans sa carrière professionnelle. Il a été engagé à plein temps par la commune de Saint-Prex pour sa STEP. Pour rappel, il était employé à 60% par la commune de Saubraz et à 40% par la commune de Saint-Prex. Nous avons inversé la situation. Maintenant, c'est la commune de Saint-Prex qui l'emploie à 100% et nous leur sous-traitons l'entretien de notre STEP pour l'équivalent d'un poste à 20%. Ce qui correspondait à son ancien cahier des charges.

Le poste d'employé communal représentait un taux d'occupation de 60%. Pour le solde des 40%, la municipalité n'a pas souhaité réengager une personne pour différentes raisons. Par exemple, le déneigement nécessite une disponibilité importante et est difficilement compatible avec une personne à temps partiel. Nous avons mandaté une entreprise agricole de la région pour cette tâche.

Nous avons préféré déléguer différentes tâches soit à des personnes soit à des entreprises.

Une autre tâche importante pour notre vie villageoise est la déchèterie. C'est Mme Edmée Borel qui en a la charge. Elle s'occupe également du balayage des routes.

Mme Vilotta a toujours la charge de l'entretien du Collège. Elle s'occupe principalement du nettoyage du bâtiment, de la gestion des réservations de la salle et de la préparer pour le culte.

D'une façon générale, nous avons constaté la fragilité d'avoir qu'une seule personne pour l'ensemble des besoins. Nous ne pouvons être à l'abri d'une absence et ce quel

qu'en soit la raison. C'est pourquoi nous avons réparti le travail à différentes personnes ou entreprises. Par la suite, nous évaluerons les différentes solutions mises en place.

### **1. Associations et collaborations intercommunales**

Depuis plusieurs années existe un comité politique pour la création d'une STEP régionale pouvant traiter les micropolluants. La tâche principale pour l'année 2019 a été la recherche d'un site pour implanter cette station d'épuration.

Depuis le mois de septembre, j'ai intégré le groupe « Bourgs et villages » de l'Union des communes vaudoise (UCV) ce qui permet d'exprimer les problématiques de la commune de Saubraz dans cette association qui représente la majorité des communes vaudoises auprès des instances cantonales.

### **Préfecture de Morges**

La visite annuelle de Mme Arn, Préfète du district de Morges, a eu lieu comme chaque année. Elle a procédé à la vérification de la bonne tenue de différents documents comme les procès-verbaux de la Municipalité et du Conseil général p.ex. Son contrôle n'a pas révélé de manquement et a souligné la bonne tenue des différents registres ou documents qui lui ont été soumis.

### **5. Réunion des autorités communales du district**

L'assemblée des syndics se réunit, en général, trois fois par année. Elle a pour but de maintenir informés ces derniers sur les changements de lois. Un bureau de l'assemblée des syndics a été constitué. Il a pour but de choisir les différents thèmes pour les assemblées et de valider les comptes. Depuis le début de la législature, je suis membre de son bureau.

### **6. Contrôle des habitants et police des étrangers**

A la fin de l'année 2019, la Commune comptait 423 habitants. La répartition de la population par tranche d'âge est la suivante.

0-14 ans	15-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	80 ans et +
87	41	254	34	7
<b>Total</b>				<b>423</b>

Le bilan démographique de la commune est positif avec 6 naissances pour 1 décès.

Le contrôle des habitants a déménagé dans les locaux de l'administration de la commune d'Aubonne à la fin de l'année 2018. Les relations avec la préposée sont excellentes. Elle a également mis à jour plusieurs registres, dont celui des chiens.

## **7. Formations du syndic et des municipaux**

Dans la mesure des disponibilités de chacun et des moyens de la Commune, nous suivons des formations données dans le cadre de ARCAM, de l'UCV ou d'autres entités cantonales.

## **Archives**

Un travail important pour les archives communale a débuté en 2019. La commune a mandaté l'entreprise ProArchive SA pour trier, éliminer et classer, selon les directives cantonales, les documents produits par la commune. Ceci permet de pouvoir accéder, selon un plan de classement unique à l'ensembles des documents de la commune. Effectivement, au fil du temps, plusieurs « systèmes de classement » coexistaient, ce qui rendait la tâche difficile pour accéder aux informations.

## **II. CULTES**

Un culte est célébré environ toutes les 6 semaines dans la salle du Conseil.

La Commune contribue aux frais de conciergerie, chauffage ou d'organiste pour la paroisse protestante de Gimel-Longirod et la paroisse catholique d'Aubonne.

Une célébration de Noël a été organisée avec le pasteur Maillard à Saubraz.

## **III. ECOLES**

Après la réorganisation des bâtiments pour les communes du haut du groupement de l'Assagie, ce qui correspond aux communes d'Essertines, Gimel, Saint-Oyens et Saubraz, le Codir de l'Assagie, auquel je suis membre, a proposé aux communes concernées par l'établissement scolaire d'Aubonne une planification pour augmenter et améliorer l'accueil des élèves. Le scénario optimal serait d'agrandir l'école de Féchy pour accueillir les enfants de la 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire et de construire une salle de gym. Le château d'Aubonne accueillerait les enfants la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> primaire. Il serait également nécessaire d'ajouter une salle de gym et une cantine. Le site du Chêne serait alors uniquement utilisé pour le cycle du secondaire I ; ceci permettrait de ne plus utiliser les pavillons provisoires. Il y va de soi que ce projet va prendre quelques années pour se réaliser.

L'objectif de ce projet est de pouvoir augmenter le nombre de classes pour faire face à la croissance démographique, de rationaliser les sites pour éviter des transports

scolaires inutiles et coûteux aux communes. De plus, ces propositions rendront possible la mise en place de la journée continue.

Le nombre d'enfants scolarisés a diminué. Il passe de 82 enfants à 66. La différence s'explique par la fin de la scolarités obligatoire d'une quinzaine d'enfants. Vous trouverez ci-dessous le détail de la répartition des élèves.

Cette diminution se remarques également dans les comptes.

### **Effectifs scolaires**

- L'Enseignement primaire se répartit sur les Communes de Gimel et Essertines-sur-Rolle : 45 élèves y sont scolarisés, l'effectif reste stable.
- L'enseignement secondaire est centralisé à Aubonne avec 18 Saubriens. L'année précédente 33 y étaient scolarisés.
- 3 élèves font parties soit d'un RAC, soit sont dérogés sur d'autres établissements scolaires.
- Un total de 66 enfants saubriens sont scolarisés dans le groupement scolaire de l'Assagie.

## **IV. FINANCES**

Le budget de l'année 2019 prévoyait un excédent de charges de CHF 244'601.89. Nous avons clôturé l'année avec un déficit un peu moins important que prévu à CHF 192'155.48. La différence s'explique principalement par des rentrées d'impôts plus importantes que budgétées.

Concernant les débiteurs « Gefi », un important travail a été effectué. Des encaissements d'un peu plus de 60'000.- ont été enregistrés.

A la suite de l'acceptation par le Conseil du préavis 05-2018 de pouvoir emprunter 300'000.- pour les liquidités, c'est auprès de l'entreprise PostFinances que nous avons trouvés les meilleures conditions. De plus, la BCV a suspendu les remboursements de nos emprunts précédents pour l'année 2019. Ceci permet d'avoir une trésorerie suffisante pour faire face à nos obligations.

Toutefois, la situation reste fragile, l'autofinancement de ces dernières années reste négatif et ne nous permet pas de faire l'entretien courant de nos infrastructures sans passer par des emprunts.

## **V. FORETS**

Nos forêts sont gérées par le groupement forestier de la Saubrette. Depuis 2016, nous avons signé un bail à ferme pour leur gestion.

De façon générale, l'année 2019 nous n'avons pas connu de coupe importante dans les forêts communales. Les baux fermiers permettent une gestion de nos forêts selon les directives cantonales.

## **RAPPORT DE LA SECTION DE MONSIEUR PHILIPPE URFER**

### **Plan**

I. ROUTES	11
II. STEP	11
III. POMPIERS	11

## **I. Routes**

Dans le budget 2019, CHF 50'000.- avaient été prévus pour refaire un tronçon de route.

Cette option de faire plusieurs tronçons a été abandonnée après réflexion avec l'idée de refaire toute la traversée du village en essayant de tirer le maximum de subsides et d'aide du Canton et de la Confédération (armée).

Quelques taconnages ont été effectués soit le plus gros devant le restaurant et quelques trous sur la traversée du village.

Un projet de réfection est à l'étude (chez Bovard & Fritsché).

## **II. STEP**

Au printemps 2019, le support du brasseur a lâché et a entraîné le moteur du fond de la fosse et l'a endommagé.

L'entreprise Lybirde et Menoud de Coinsins a fait la réparation et révision du moteur et support.

Pour l'entretien, M. Joris Chauvy continue de s'occuper avec l'accord de la Commune de St-Prex.

Les analyses sont bonnes et conformes aux normes, même les nitrites sont pas loin de la vérité (elles ne sont et ne font pas partie des critères demandés).

## **III. POMPIERS**

C'est toujours le SDIS Etraz-Région, avec le Major Dufour comme commandant.

Pour la Commune, une participation de CHF 32.-/habitant nous est facturée chaque année.

189 interventions en 2019

## RAPPORT DE LA SECTION DE MME MARINETTE DONADEO

### Plan

I. AFFAIRES SOCIALES	13
II. CIMETIERE	13
III. ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS	14
IV. EMPLOYE COMMUNAL	14
V. PARASCOLAIRE	14
VI. TRANSPORTS PUBLICS	14

## **I. AFFAIRES SOCIALES**

***Le service social se divise de la manière suivante :***

- a) Agence régionale AVS
- b) ARASMAC – AJEMA – FAJE
- c) La Commune est représentée auprès de :
  - l'AEMA (accueil des enfants Montherod-Aubonne)
  - l'entraide familiale vaudoise
  - Centre Hospitalier d'Aubonne
  - Pro Senectute

### ***Prévoyance sociale***

La facture sociale nous est adressée par l'État et nous fait participer au financement de la politique sociale cantonale.

Le montant de la facture sociale est réparti entre les Communes en tenant compte du nombre de leurs habitants et de leur classification (= péréquation).

Font partie de la facture sociale :

- les prestations complémentaires à domicile et hébergement (prestations complémentaires AVS/AI et aide aux personnes hébergées en EMS),
- les subsides aux primes assurances maladie,
- les aides, subventions et autres régimes sociaux (revenu d'insertion, subventions aux institutions pour personnes handicapées adultes et aides individuelles, avances sur pensions alimentaires),
- la protection de la jeunesse,
- le COFOP transition formation (centre d'orientation et de formation professionnelle et transition école métiers),
- l'enseignement spécialisé,
- les bourses pour étudiants.

## **II. CIMETIERE**

Suite au départ de M. Joris Chauvy, l'entretien du cimetière sera réalisé par l'entreprise Cloux d'Aubonne. Cette entreprise a le souci de préserver la nature et M. Cloux n'utilise aucun produit contenant du glyphosate.

Un plan du cimetière a été effectué ceci afin de pouvoir contacter les familles des tombes sans entretien. Une désaffectation devient nécessaire, la plus ancienne tombe date de 1931. Beaucoup trop de tombes sont laissées à l'abandon doivent être prise en charge par la Commune. .

### **III. ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS (Place du Village)**

RAS

### **IV. EMPLOYE COMMUNAL**

Nous n'avons plus d'employé communal et faisons appel à différentes personnes pour l'entretien de la Commune. M. Joris Chauvy est auprès de la Commune de Saint-Prex pour l'entretien de la STEP.

### **V. PARASCOLAIRE**

Nous vous informons que le jardin d'enfants, La Souris Verte à Gimel, a encore des places de libres pour vos enfants en cas de besoin.

### **VI. TRANSPORTS PUBLICS**

Ce poste comprend le bus pyjama et la participation au déficit des transports publics.

Depuis le 15 décembre 2019, Il existe un bus officiel arrivant à Saubraz à 00h40 et 2h17, partant d'Allaman gare.

### **Information de dernière minute**

*Suite à la suppression momentanée des trains CFF arrivant en gare d'Allaman à 1h50 et 2h06 en provenance de Lausanne et de 1h49 en provenance de Genève, le Bus pyjama adapte ses horaires.*

*Ainsi, il circulera désormais à 00h50 et 1h30 durant le week-end et ceci jusqu'à nouvel avis.*

## RAPPORT DE LA SECTION DE M. FELIX BAICHE

### Plan

I. SERVICE DES EAUX	16
a. Réservoir-Source	
b. Qualité de l'eau potable	
c. Réseau d'approvisionnement	
d. Règlement sur la distribution de l'eau	
e. Comptes	
f. Bornes hydrantes pour défense incendie	
II. RESEAU D'EAUX USEES et D'EAUX CLAIRES	17
a. Conduites	
b. Comptes	
III. GAZ	18
a. Consommation	
b. Prix	
c. Compte Gaz	

## I. SERVICE DES EAUX

### a. Réservoir-Source

Les deux captages du bois de la Rosière fournissent aux habitants de Saubraz l'alimentation en eau potable du village.

Ci-dessous l'évolution du débit des captages avec la pluviométrie moyenne de la station météorologique de Changins, données indicatives sur l'année.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Débit moyen ltr/minute	257	262	149	149	160	140	145
Débit étiage (min) ltr/minute	160	120	100	90	100	90	100
Pluviométrie mesurée à Aubonne/Prangins (mm)	1345	1111	935	1283	938	968	1050

Vu que notre réseau n'est pas « bouclé » avec une autre source d'approvisionnement, la quantité d'eau captée est stockée dans deux réservoirs. Elle est ensuite directement distribuée sur le réseau pour être consommée. Le débit de la source ne pouvant être régulé le surplus est rejeté au ruisseau à ciel ouvert. En cas de consommation supérieur au débit de la source en particulier pendant l'étiage, il n'y a qu'un réservoir d'une capacité de 150 m<sup>3</sup> qui permet de faire le tampon pendant les pics de consommation.

### b. Qualité de l'eau potable

L'eau potable a été contrôlée durant l'année 2019 de manière aléatoire sur un point du réseau par le service cantonal de la consommation. La conclusion des analyses indiquait que les échantillons prélevés étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés qualifiant l'eau de boisson. Une analyse laisse apparaître des traces de pesticides et métabolites pertinents ; nous suivons l'évolution de la situation.

### c. Réseau d'approvisionnement

Le réseau n'a pas subi d'intervention, de modification ou d'investissement en 2019.

Le nombre de compteurs relevés en 2019 est de 118 et la vente d'eau s'est montée à 25'294 m<sup>3</sup> cette année selon le tableau suivant, soit 1'845 m<sup>3</sup> de moins qu'en 2018.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	97	99	103	103	110	110	118	118
Eau facturée m3	19'651	21'688	20'478	22'955	24'764	25'207	27'139	25'294

#### d. Règlement sur la distribution de l'eau

Le nouveau règlement a été adopté par le Conseil Général en 2016. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour rappel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### TAXE eau potable Base : règlement sur la distribution de l'eau

Taxe	Montants
Taxe annuelle de consommation	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 1.50 / m<sup>3</sup></li> </ul>
Taxe annuelle d'abonnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 60.00 par unité locative</li> </ul>
Taxe annuelle de location des compteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 35.00 pour un compteur DN20</li> <li>CHF 40.00 pour un compteur DN25</li> <li>CHF 50.00 pour un compteur DN32</li> <li>CHF 70.00 pour un compteur DN40</li> <li>CHF 90.00 pour un compteur &gt;DN40</li> </ul>
Taxe unique de raccordement (avec permis de construire en cas de nouvelle construction ou rénovation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 20.00 / m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) pour <b>l'habitation</b></li> <li>CHF 15.00 /m<sup>2</sup> de surface construite (SCS) pour les bâtiments affectés à <b>l'artisanat et l'industrie</b></li> <li>CHF 8.00 /m<sup>2</sup> de surface construite (SCS) pour les bâtiments affectés à <b>l'agriculture</b></li> <li>CHF 20.00 /m<sup>2</sup> de surface construite (SCS) pour les bâtiments ayant d'autre affectations que celles mentionnées ci-dessus</li> </ul>

#### e. Comptes

Le compte 810 « Service des Eaux » se doit d'être équilibré ; un prélèvement sur le fond de réserve de 8'546.- a été nécessaire

#### f. Bornes hydrantes pour défense incendie

Les vannes Eau ont été contrôlées quant à leur manœuvrabilité.

## II. RÉSEAU EAUX USEES / EAUX CLAIRES

### a. Conduites

Il n'y a pas eu d'investissement sur le réseau des conduites EU / EC en 2019.

## b. Compte

Le compte 460 englobe les frais et revenus liés à l'utilisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ; il est déficitaire de 7'084.-.

## III. GAZ

La Commune de Saubraz distribue le gaz qu'elle achète à la société Valgaz SA qui approvisionne plusieurs Communes de la région. Notre Commune fait partie de la société Valgaz SA et est représentée au Conseil d'administration.

La Commune est propriétaire du réseau de distribution (basse pression) et Valgaz est propriétaire du réseau haute pression

### a. Consommation

La consommation de gaz a augmenté en 2019 pour atteindre 144'359 m<sup>3</sup>.

Année	Nombre d'abonnés	Volume vendu (m3)
2008	40	104'391
2009	48	102'471
2010	48	128'624
2011	52	95'168
2012	51	109'038
2013	51	141'378
2014	54	115'628
2015	53	116'057
2016	62	137'194
2017	62	141'743
2018	72	143'082
2019	73	144'359

Tableau 1: Evolution de la consommation de gaz

### b. Prix

Le prix du gaz est resté identique en 2019 par rapport à 2018.

Une réserve financière constituée par la société Valgaz permet de lisser les fluctuations saisonnières du prix d'achat de la molécule.

### c. Compte GAZ

Le compte 830 « Service du GAZ » montre une attribution au fond de réserve de CHF 27'607.- due en grande partie à une ristourne extraordinaire sur les résultats de la société Valgaz année 2018.

## RAPPORT DE LA SECTION DE M. RAOUL RICHIGER

### Plan

I.	ÉCLAIRAGE PUBLIC	20
II.	BÂTIMENTS COMMUNAUX	20
III.	DÉCHETS	20
IV.	PROTECTION CIVILE	20

## **I. Éclairage public**

L'éclairage public est conforme et est régulièrement entretenu (notamment en remplaçant les ampoules défectueuses).

Un projet de remplacement de 3 candélabres est à l'étude devant le nouveau bâtiment route de Gimel.

## **II. Bâtiments**

Les bâtiments communaux sont entretenus de manière régulière.

L'horloge du clocher fonctionne.

Quelques problèmes d'odeur d'égouts ont été constatés à l'Auberge, des travaux ont été réalisés pour supprimer ce désagrément : déplacement de la chambre d'égout du sous-sol à l'extérieur, bouchage de la bonde de douche du 1<sup>er</sup>.

## **III. Déchets**

Les poubelles publiques sont vidées régulièrement, la déchetterie fonctionne bien.

Les containers municipaux seront prochainement nettoyés.

Participation assemblée générale SADEC.

## **IV. Protection civile**

Les installations électriques de l'abri ont été contrôlées, tout est OK.

La jeunesse utilise toujours le local et respecte le maintien de l'ordre demandé.

Participation aux assemblées générales PCI district de Morges.

## ABRÉVIATIONS

<b>ACI</b>	➤	Administration cantonale des impôts
<b>AEP</b>	➤	Approvisionnement économique du pays
<b>AG</b>	➤	Assemblée générale
<b>AJEMA</b>	➤	Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges Aubonne
<b>APSIP</b>	➤	Association pour les structures intermédiaires psychiatriques
<b>ARASMAC</b>	➤	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
<b>ARE</b>	➤	Office fédéral du développement territorial
<b>ASFICo</b>	➤	Autorité de Surveillance des Finances Communales
<b>BA</b>	➤	Bureau d'agglomération
<b>BECH</b>	➤	Bureau des étrangers et Contrôles des habitants
<b>CSP</b>	➤	Centre social protestant
<b>CSR</b>	➤	Centre social régional
<b>EC</b>	➤	Eaux claires
<b>ECA</b>	➤	Etablissement cantonal d'assurances
<b>ES</b>	➤	Eaux de surface
<b>EU</b>	➤	Eaux usées
<b>FAJE</b>	➤	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
<b>GCF</b>	➤	Groupe Chaleur Force
<b>LAJE</b>	➤	Loi sur l'accueil de jour des enfants
<b>LATC</b>	➤	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions
<b>PC</b>	➤	Protection civile
<b>PGA</b>	➤	Plan général d'affectation
<b>PGEE</b>	➤	Plan général d'évacuation des eaux
<b>PPA</b>	➤	Plan partiel d'affectation
<b>PQ</b>	➤	Plan de quartier
<b>PV</b>	➤	Procès-verbal
<b>RF</b>	➤	Registre foncier
<b>SCRIS</b>	➤	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
<b>SDIS</b>	➤	Service de défense contre l'incendie et de secours
<b>SDT</b>	➤	Service du développement territorial
<b>SEFA</b>	➤	Société des Forces de l'Aubonne
<b>SESA</b>	➤	Service des eaux, sols et assainissement
<b>SEVEN</b>	➤	Service de l'environnement et de l'énergie
<b>STEP</b>	➤	Station d'épuration